

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Officiers de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III Evangile du VIIe dimanche après la Pentecôte (le 13 novembre 1910). — IV Traite sacerdotale mensuelle. — V Prières des Quarante-Heures

AU PRONE

Le dimanche, 13 novembre

On annonce :

Dans le dioc. de Joliette, demain annivers. de l'élection de Mgr l'évêque ;
Dans le dioc. de Valleyfield, la fête et la solennité de sainte CÉCILE (Cathédrale).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 13 novembre

Messe du 6e dim. après l'Epiph. *semi-double* ; 2e or. de S. Didace, 3e *A cunctis* ; préf. de la Trinité. — Vêpres de S. Josaphat ; mém. du dim. et de S. Didace.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 20 novembre

L'on doit anticiper à ce dimanche, les solennités de titulaires qui tombent dans la semaine et ne peuvent avoir lieu le 1er dimanche de l'Avent.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 14 nov., saint Josaphat (Longueuil) ; du 21 nov., la Présentation (Dorval) et saint Colomban ; du 23 nov., saint Clément (Viauville) ; du 24 nov., saint Jean de la Croix ; du 26 nov., saint Léonard de Port-Maurice.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 17 nov., saint Hugues (Sarsfield) ; du 20 nov., saint Félix de Valois (Chénéville) ; du 21 nov., saint Colomban (Quinville) et saint Albert ; du 22 nov., sainte Cécile (Masham) ; du 23 nov., sainte Félicité (Clarence Creek) ; du 25 nov., sainte Catherine (Metcalf).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 21 nov., la Présentation ; du 22 nov., sainte Cécile.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 24 nov., sainte Flore.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 15 nov., saint Malo (Auckland) ; du 20 nov., saint Edmond (Coaticook) ; du 22 nov., sainte Cécile (Whitton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 15 nov., sainte Gertrude ; du 19 nov., sainte Elisabeth (Warwick) ; du 20 nov., saint Félix de Valois (Kinksey) ; du 26 nov., saint Léonard de Port-Maurice.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 22 nov., sainte CÉCILE (Cathédrale); du 23 nov., saint Clément (Beauharnois).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 14 nov., saint Laurent (Barry's Bay); du 19 nov., sainte Elisabeth (Vinton).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 19 nov., sainte Elisabeth; du 20 nov., saint Félix de Valois et saint Edmond. J. S.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 9 novembre, au Grand-Séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au Grand-Séminaire. Ils auront lieu, cette semaine, le 9, et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 15 octobre 1910.

 A révolution s'est déchaînée sur le Portugal. Cette révolution, comme dans toutes les République latines, est anticatholique. On a coutume de dire qu'elle est anticléricale, mais le mot est un euphémisme qui cache mal la vérité de la situation; c'est bien l'Eglise catholique que vise la Révolution portugaise, et elle suit en ce moment la tactique ancienne, qui est au fond la meilleure au point de vue humain pour arriver à ses fins. Il faut d'abord se débarrasser des congrégations religieuses et cela pour un triple motif. Elles donnent l'instruction chrétienne et par conséquent forment des familles catholiques. De plus ces religieux n'étant point de par leurs vœux accessibles à l'ambition et aux richesses, on n'a point barre sur eux et il est difficile de les dévoyer. Enfin le clergé séculier, abandonné à ses propres forces, ne peut absolument suffire aux multiples manifestations de la vie catholique et doit forcément laisser bien des choses en souffrance. Les congrégations religieuses sont regardées, et à juste titre, comme les boulevards, la place avancée de l'Eglise. Ce sont les bastions qui supportent le premier choc de l'ennemi et, eux détruits, rien de plus simple que de s'emparer ensuite de la ville.

— La
pellerai
avec que
mensong
les religie
contre les
Sébastien
marquis d
au pouvoi
gouverner
mes, comm
obtint de
3 septembr
par lequel
nation port
fut exécuté
une partie
XIII. Le m
d'humanité
les relations
tolique, Mg
les sujets p
caux. Les rel
après que ce
— Les jés
interdisaient
lait se débarr
du 28 mai 18
gations religie
le gouverneme
des personnes
ment, qui ne p
se reformâssen
déclarait ne pa
tous les novici
à l'avenir. Les
continuer d'exis

— La Révolution portugaise n'a point manqué à ce que j'appellerais son cahier des charges. Les journaux ont répété avec quelle brutalité elle l'a fait et comment elle a répandu les mensonges les plus grossiers pour tourner la population contre les religieux en général et les jésuites en particulier. La guerre contre les jésuites commença en Portugal. L'instigateur en fut Sébastien-Joseph Carvaglio, depuis comte de Oyeras, et enfin marquis de Pombal, titre sous lequel il est le plus connu. Porté au pouvoir par les jésuites, il se tourna vite contre eux, et pour gouverner seul n'hésita pas à les accuser des crimes les plus énormes, comme de vouloir attenter à la vie du roi, etc. En 1758 il obtint de Benoît XIV un décret de réforme des jésuites. Et le 3 septembre 1759, il faisait signer au roi Joseph I un décret par lequel les jésuites étaient déclarés n'appartenant plus à la nation portugaise et condamnés à l'exil perpétuel. Le décret fut exécuté immédiatement, sans sursis comme sans appel, et une partie des jésuites ainsi exilés fut accueillie par Clément XIII. Le marquis de Pombal fut tellement furieux de cet acte d'humanité qui était aussi un devoir de justice, qu'il rompit les relations diplomatiques avec le pape, renvoya le nonce apostolique, Mgr Acciainoli, et ordonna par représaille à tous les sujets portugais de quitter le territoire des Etats pontificaux. Les relations ne furent reprises que sous Clément XIV, après que ce dernier eut supprimé la compagnie de Jésus.

— Les jésuites étaient chassés dans des conditions qui leur interdisaient le retour, mais ce n'était point suffisant et il fallait se débarrasser des autres congrégations religieuses. La loi du 28 mai 1834 s'en chargea en supprimant toutes les congrégations religieuses existantes. Celles-ci étaient reconnues par le gouvernement, jouissaient de la personnalité civile, étaient des personnes morales ; c'est ce que supprimait le gouvernement, qui ne pouvait pas encore empêcher que ces instituts se reformassent sous d'autres noms. En 1901, une nouvelle loi déclarait ne pas reconnaître les vœux de religion et fermait tous les noviciats existants comme elle interdisait d'en ouvrir à l'avenir. Les congrégations religieuses durent alors, pour continuer d'exister, se cacher sous le couvert de sociétés ou

hédrale) ;

Bay) ; du

ov., saint
J. S.

clergé du
mois, au
commence-
ment des
années et
de la

1910.

Cette
latines,
elle est
mal la
vise la
actique
humain
les con-
es don-
ent des
de par
on n'a
Enfin le
absolu-
catholi-
nce. Les
e, com-
les bas-
eux dé-
a ville.

associations permises par les lois. Les jésuites, par exemple, s'organisèrent sous le nom de *Société Foi et Patrie* ; d'autres congrégations agirent d'une manière analogue, et les choses durèrent jusqu'à la révolution d'octobre. Celle-ci supprima les congrégations en déportant les religieux même portugais, chose qui est contraire au droit interne du pays tant qu'une loi n'a point prévu que les vœux religieux, par le fait même de leur émission, font perdre la naturalisation. Mais la force prime le droit : religieux et religieuses sont chassés du Portugal.

— Reste une seconde question ; celle des rapports avec le Saint-Siège et la séparation des Eglises de l'Etat. Mais le gouvernement qui a été si énergique, c'est le mot des journaux, contre des religieux désarmés, n'a plus ici la même assurance. Ce n'est certes pas l'envie qui lui manque, mais une rupture des rapports avec le Saint-Siège aurait en ce moment une répercussion considérable sur la nation portugaise, qui est encore, dans son ensemble, attachée à cette foi qui a fait la grandeur du Portugal. Une pareille politique aurait une grosse influence sur la reconstitution des partis monarchiques, qui trouveraient ainsi une plateforme puissante pour entraîner l'opinion. On comprend qu'en présence de cette éventualité l'énergie déployée contre des religieuses cède à des conseils de prudence. Mais bientôt, quand le gouvernement révolutionnaire se sera mieux affermi, que la crainte d'une contre-révolution se sera éloignée, alors il reprendra le programme des loges, et n'ayant plus rien à craindre du pape, pourra se montrer fort et énergique contre lui.

— La Révolution du Portugal a un effet immédiat sur la situation de Son Excellence Mgr Mendes Bello, patriarche de Lisbonne. D'après une convention passée avec Clément XII, ce pape avait accordé au roi Jean V que le patriarche de Lisbonne serait nommé cardinal dans le consistoire qui suivrait celui de sa préconisation. Ce n'était pas ce qu'avait demandé le roi de Portugal, qui prétendait que le patriarche de Lisbonne fût, par le fait même de sa préconisation, déclaré cardinal de la sainte Eglise. Or le cardinal Neto, qui avait gou-

verné l'
dans un
apparten
succédé M
consistoir
concordat
bonne n'a
cependant
le patriarc
rité sur l'é
va travers

— La si
franc-maç
ment il pe
supporter la
ment parla
il compte su
son Eglise, s
que de timi
prit a fait
nous rappel

— Le siè
larité peu co
siècle le pape
gal, créa le
sortes d'honn
de l'Europe c
ces privilèges
cette façon de
dont ce royau
de Lisbonne
couvrir ses ar
à trois couron
un autre exem
Bénévent. Ici,
paraît que son
qui s'est perpe
original n'exist

verné l'Eglise patriarcale de 1884 à 1907 pour se retirer alors dans un couvent de son ordre, vient d'être chassé comme appartenant à un ordre religieux supprimé. Depuis 1907 lui a succédé Mgr Mendez Bello, qui devait être créé cardinal au consistoire de novembre prochain. Dans ces conjonctures, le concordat avec le Portugal étant rompu, le patriarche de Lisbonne n'aurait plus droit au chapeau de cardinal. Il ne serait cependant pas improbable que le pape ne créât quand même le patriarche cardinal pour lui donner une plus grande autorité sur l'épiscopat, qui dans les circonstances critiques qu'il va traverser, aura besoin d'un chef prudent mais énergique.

— La situation du clergé portugais n'est pas brillante, la franc-maçonnerie l'a complètement affaibli et on ne sait comment il pourra résister aux prétentions du gouvernement, supporter la misère d'abord, la persécution ensuite. Humainement parlant il doit succomber dans cette lutte inégale ; mais il compte sur le secours de Dieu qui se mesure aux besoins de son Eglise, sait transformer en lions audacieux ceux qui n'étaient que de timides brebis. En nous rappelant ce que le Saint-Esprit a fait des apôtres au jour de la Pentecôte, nous devons nous rappeler que le bras de Dieu n'est point raccourci.

— Le siège patriarcal nous offre encore une autre particularité peu connue. Quand vers le commencement du XVIII^e siècle le pape Clément XI, à la requête de Jean V roi de Portugal, créa le patriarcat de Lisbonne, il le combla de toutes sortes d'honneurs, faisant de la cour patriarcale à l'extrémité de l'Europe comme une réduction de la Cour Romaine. A tous ces privilèges accordés par le pape qui voulait reconnaître de cette façon des services rendus par le Portugal à l'Eglise, mais dont ce royaume avait été le premier à bénéficier, les prélats de Lisbonne en ajoutèrent un autre : le patriarche au lieu de couvrir ses armes du chapeau cardinalice les somma d'une tiare à trois couronnes, mais sans les clés pontificales. Nous avons un autre exemple de cet insigne que nous fournit le diocèse de Bénévent. Ici, la tiare n'a qu'une seule couronne, mais il paraît que son origine serait due à une concession pontificale qui s'est perpétuée ensuite par la tradition car le document original n'existe plus.

— A Lisbonne la tiare a trois couronnes et était surmontée d'une croix simple. Le dernier patriarche y a ajouté un second croisillon, on ne sait pas trop pourquoi. Le Saint-Siège n'a point, à ma connaissance, protesté contre cette usurpation, car c'en était une, ce qui rend maintenant légitime le port de la tiare à trois couronnes sur les armes, exemple unique dans l'histoire héraldique.

— Qu'adviendra-t-il maintenant ? Le roi Manuel, qui pouvait résister, s'est enfui devant la révolution dont sa faiblesse a fait le triomphe. Il emporte dans sa nacelle la liberté de l'Eglise, l'existence des ordres religieux, la grandeur de son pays, son union avec le Siège apostolique. Tout cela n'a pas été capable de le retenir au rivage, et pour toute consolation il adressa au Portugal un mémoire justificatif. Ce mémoire pourra peut-être tout justifier, sauf sa fuite.

— Vous connaissez la lettre que le Souverain-Pontife a publié sur le *Sillon*. Je ne parle pas de cette société qui, née sous de brillants auspices, ayant été louée à son origine par le pape, par les évêques, et avait par son activité bien mérité de l'Eglise, peu à peu a dévié. Mais, presque en même temps qu'elle, on avait fondé en France l'Association de la jeunesse catholique française, désignée plus ordinairement, selon un usage qui fait fureur : A. J. C. F. Bientôt les deux institutions qui semblaient devoir marcher d'accord se séparèrent. Dans une audience que Pie X avait donné il y a quatre ans au *Sillon* et à l'A. J. C. F., on avait remarqué la différence des discours qu'avait prononcés le Souverain-Pontife. Au *Sillon* il avait dit qu'il fallait se tenir uni aux évêques, marcher, travailler sous leur direction ; à la jeunesse catholique, il demanda simplement d'être toujours fidèle à son programme qu'il faisait sien. Chez M. Marc Sangnier l'idée catholique avait été peu à peu comme enlisée par l'idée républicaine. Reçu en audience par le pape, et c'est lui-même qui le raconte, il lui disait avoir au fond de son cœur deux amours, celui de la France et celui de la République, et il demandait s'il pouvait continuer à unir ces deux amours. Le Souverain-Pontife répondit par ces simples mots : *È un santo governo*. M. Marc

Sangnier, n
paroles pou
disait triom
nisé la Répu
le *Sillon* c
danger, il
tard quand
développer s

— La que
la plume de
culière qui la
condamner. I
il n'était pas
les passages
plus, M. Marc
n'a pas eu de
facilement en
loin qu'il n'
à des affirmat
plus loin, des
qu'il a avancé.
ner une doctri
flottante, telle
ayant l'air de
prenant d'ici
tion.

— Un prof
avait rendu un
Turmel, de Re
Dupin, avait é
foi catholique,
étaient voilées
Siège estima qu
du *Sillon* et c
documents que
de Bordeaux d
le *Sillon* ; et, s

Sangnier, ne découvrant pas l'ironie qui se cachait sous ces paroles pour qui sait un peu d'italien, en avait conclu, et le disait triomphalement, que le Souverain-Pontife avait canonisé la République. Cette tendance alla s'accroissant ; bientôt le *Sillon* devint un parti politique. Mais, et c'était là le danger, il voulait se servir d'abord de l'Eglise, et puis plus tard quand l'Eglise lui échappa, des sentiments religieux, pour développer son parti politique.

— La question était éminemment délicate ; et de plus sous la plume de M. Marc Sangnier, elle revêtait une forme particulière qui la rendait très difficile à saisir, et par conséquent à condamner. Il y avait eu évolution marquée dans le *Sillon*, mais il n'était pas difficile, pour les besoins de la cause, d'expliquer les passages du *Sillon* actuel par ceux du premier *Sillon*. De plus, M. Marc Sangnier, qui a un magnifique talent d'orateur, n'a pas eu des études philosophiques bien sérieuses, il se laisse facilement entraîner à l'ivresse du verbe, et va souvent plus loin qu'il n'avait pensé d'abord. Aussi, après il se reprend, et à des affirmations audacieuses peut opposer, quelques pages plus loin, des phrases qui détruisent ou semblent détruire ce qu'il a avancé. Il y avait donc une grande difficulté à condamner une doctrine qui avait évolué, et de plus était tellement flottante, tellement faite de propositions qui se suivent en ayant l'air de se contredire, que l'on pouvait toujours, en prenant d'ici et de là des phrases, échapper à une condamnation.

— Un professeur de l'université de Toulouse, l'abbé Saltet, avait rendu un grand service à l'Eglise en démasquant l'abbé Turmel, de Rennes, qui, sous les pseudonymes d'Herzog et de Dupin, avait écrit des brochures complètement contraires à la foi catholique, mais où ces affirmations plus que téméraires étaient voilées par la manière de faire de l'auteur. Le Saint-Siège estima que l'abbé Saltet pourrait dégrossir la matière du *Sillon* et dégager des formules précises de la masse des documents que le *Sillon* avait donnés au public. L'archevêque de Bordeaux demanda à ce professeur de faire un travail sur le *Sillon* ; et, sous le pseudonyme de M. Charles, la *Croix*

imprima quatre ou cinq articles, assez longs, mais qui examinaient le *Sillon* sous ses multiples formes et mettaient clairement au jour les défauts de la méthode et les erreurs qu'elle cachait. Le travail avait été facilité par les ouvrages de l'abbé Emmanuel Barbier sur le *Sillon*.

— M. Marc Sangnier ne voulut pas rester sous le coup de cette attaque et répondit par une longue lettre que la *Croix* refusa d'insérer. Il attaqua alors la *Croix* devant les tribunaux pour faire insérer sa réponse. Il faut remarquer que les articles n'attaquaient nullement M. Marc Sangnier, mais seulement des livres ou publications de cet auteur, et que même en république le droit de critiquer une publication ou un écrit paru dans le public est encore libre. S'il en était autrement, le public aurait le droit de siffler une pièce de théâtre, et le chroniqueur d'un journal n'aurait pas celui de dire que le public a sifflé parce que la pièce était mauvaise, et de donner les motifs qui ont justifié les sifflets du public.

— Rome se mit alors à l'œuvre, et il en est sorti cette lettre pontificale qui peut être considérée comme un modèle pour la clarté de l'exposition des erreurs et pour la précision avec laquelle ces erreurs sont réfutées. On aura remarqué que le pape s'appuie pour condamner le *Sillon* précisément sur Léon XIII.

— *L'Osservatore Romano* a publié une note très remarquable. Elle avait pour but de mettre en garde les journaux catholiques, car elle ne s'adressait évidemment qu'à eux, contre le danger des interviews de hauts personnages de l'Église. Laissons de côté les interviews où le journaliste va, comme on dit, prendre langue, se renseigner auprès d'une personnalité compétente, se documenter sur un fait récent, la portée de telle décision, et vice versa. Celles-ci sont légitimes. Je puis même dire qu'elles sont très utiles. Par exemple, je citerai l'interview récente du cardinal Ferrata à un journaliste à propos du décret sur l'admission des enfants à la première communion. Cette entrevue a été d'un à-propos parfait ; elle a permis au cardinal de mettre dans sa vraie lumière le décret, et sans le

défendre
tous les
ture réfi

— Me
parce qu
s'occupe
journal c
que sorte
prédilect
autorisé
avoir de
combien,
journal. I
faite pour
cardinal
centenaire
journal ca
quel, d'apr
faite com
dent qui
exercer.

— On se
XIII avait,
fait ériger
cimes de l'I
les cimes n'a
de la Réden
trouve dans
point été coi
mêmes supp
casion du II
la fête de No
de très loin
byzantin, ha
métriques. L
de fidèles, est

défendre, ce dont il n'avait nul besoin, de montrer comment tous les reproches qu'on lui faisait tombaient devant une lecture réfléchie du même décret.

— Mais il est une autre sorte d'interviews plus dangereuse parce qu'elle est plus tendancieuse. Ce sont celles qui, sans s'occuper d'un fait particulier, visent à faire une réclame à un journal ou à une presse déterminée, et arrive à faire en quelque sorte canoniser le journal, ses inspirateurs, ses thèses de prédilection, voire même ses chroniques par un personnage autorisé de l'Eglise. On comprend ce qu'un tel procédé peut avoir de fâcheux pour le personnage qui s'y prête, mais aussi combien, au point de vue réclamer, il peut être utile pour le journal. La note de l'*Osservatore Romano* n'avait point été faite pour un cas abstrait ; elle visait une interview que le cardinal Agliardi, qui se trouvait alors à Milan pour les fêtes centenaires de saint Charles Borromée, avait accordée à un journal catholique très connu de la haute Italie, et avec lequel, d'après le journal, le vénérable cardinal se disait en parfaite communion d'idées. Je me contente de signaler l'incident qui montre la vigilance continuelle que le pape doit exercer.

— On se rappelle qu'à l'occasion du XXe siècle le pape Léon XIII avait, avec la participation de tous les catholiques italiens, fait ériger des croix plus ou moins hautes sur les principales cimes de l'Italie. C'était un hommage au Christ roi. Toutes les cimes n'avaient pu être ainsi couronnées du signe adorable de la Rédemption ; et en particulier le mont Amiata, qui se trouve dans la Toscane et s'élève jusqu'à 1,734 mètres, n'avait point été compris dans la liste. Les Toscans ont voulu d'eux-mêmes suppléer à ce qui n'avait pas été fait alors ; et, à l'occasion du IIIe dimanche de septembre, jour où l'Eglise célèbre la fête de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce mont, qui se voit de très loin en Toscane, a reçu cette croix. Elle est de style byzantin, haute de 25 mètres, large de 9 et pèse 170 quintaux métriques. L'archevêque de Siennes, avec un grand concours de fidèles, est monté lui-même pour présider à l'inauguration.

La croix ne s'élève pas directement de terre, elle porte sur un arc cylindrique qui rappelle la base de la tour Eiffel et de là se dresse majestueuse dans les airs. Elle est toute à jour, comme cette tour ; mais ce qui en caractérise les différences, c'est qu'elle présente un style bien caractérisé alors que la tour Eiffel n'en a point. Que cette croix bénisse la gentille Toscane, selon l'adjectif qu'on lui donne en Italie, et console des apostasies qui l'entourent.

— Il y a des miracles subits, qui sont bien désirés, mais ne sauraient être prévus, tels sont ceux des guérisons qui se produisent à Lourdes, et celles obtenues par les serviteurs de Dieu dont la cause est introduite en cour de Rome. C'est la masse des faits miraculeux que l'on constate dans l'Eglise. D'autres sont en quelque sorte continus, et de ce genre est la manne qui découle des ossements de saint Nicolas de Bari, ou l'eau qui remplit le sépulcre des saints Abdon et Sennen, eau qui ne peut venir de la terre puisque le tombeau repose sur quatre dés de pierre naturelle non percée, et qu'elle revient toujours à son même niveau quelle que soit la quantité qu'on en retire pour satisfaire à la dévotion des fidèles. Mais il y a aussi des miracles périodiques.

— Je citerai celui de la liquéfaction du sang de saint Janvier, qui se produit deux fois par an pendant huit jours, à l'anniversaire de la translation de son corps (au commencement de mai) et au jour de la fête du saint. Ce sang non seulement se liquéfie, mais, bien que fermé dans des ampoules scellées, il augmente de volume et, comme ce n'est pas une illusion d'optique, de poids. L'abbé Sperindeo a constaté des augmentations de 27 grammes entre le sang figé et le sang bouillonnant dans l'ampoule.

— Tel est encore le miracle de saint Laurent à Tivoli. On conserve dans la cathédrale de cette ville un reliquaire en cristal et argent, au milieu duquel est une ampoule close contenant une masse rougeâtre surmontée d'une légère couche graisseuse. En dessous se trouvent deux morceaux de charbon. La tradition rapporte que pendant le supplice du martyr

des chrét
découlaie
ardent. C
toute l'an
du saint,
huit jours
avec une
ment à ca
cle est à é
que presq

— Mais
de vue de
d'Anjou av
avait appo
en Calabre
son extrém
lièrement ta
flute. Ce d
époque, tou
saint, la tac
semblait qu
meil. Le fai
en 1864, an

— Il deve
déclaré que
pourrait avo
toutes les ga
notabilités c
un délégué
d'autres don
plus que faib
épine put étr
puis le précie
préteur et c
avant d'expos
réunit de nou

des chrétiens auraient recueilli du sang et de la graisse qui découlaient du gril et arraché quelques charbons au foyer ardent. Ce qu'il y a de certain c'est que cette masse, solide toute l'année, commence à se liquéfier huit jours avant la fête du saint, est liquide pendant cette fête et son octave, et met huit jours à se solidifier. Cela se produit toutes les années, avec une précision qui semble mathématique, et c'est précisément à cause de cette circonstance, et aussi parce que le miracle est à évolution lente, par conséquent difficile à observer, que presque personne n'en parle.

— Mais le miracle de la sainte épine d'Andria est, au point de vue de la périodicité, bien plus étrange encore. Charles d'Anjou avait arraché à la couronne d'épines que saint Louis avait apportée à Paris une épine qu'il donna à l'église d'Andria en Calabre. Cette épine offre cette particularité qu'elle a à son extrémité une tache de sang, de couleur brunâtre, irrégulièrement terminée et qui ressemble à sa base à un bec de flute. Ce don a eu lieu au XIII^e siècle, et à partir de cette époque, toutes les fois que l'Annonciation tombait le Vendredi saint, la tache sanguinolente de cette épine se ravivait, et il semblait que le bois eût été trempé dans du sang frais et vermeil. Le fait, pour ne pas remonter très loin, s'était reproduit en 1864, année qui offrait cette coïncidence.

— Il devait avoir lieu cette année. Les anticléricaux avaient déclaré que faisant cette fois bonne garde la supercherie ne pourrait avoir lieu. L'évêque releva le défi, et s'entoura de toutes les garanties. Le 10 juillet 1909 il réunit à l'évêché les notabilités d'Andria parmi les quelles se trouvait le préteur, un délégué du maire, six médecins, trois pharmaciens, et d'autres dont les sentiments catholiques étaient connus pour plus que faibles. On brisa les sceaux du reliquaire, la sainte épine put être observée à la loupe, et on dressa procès verbal ; puis le précieux objet fut remis sous les scellés de l'évêque, du préteur et de la municipalité d'Andria. Le Vendredi saint, avant d'exposer la relique à la vénération des fidèles, l'évêque réunit de nouveau la commission et on constata l'intégrité des

sceaux. On vit en même temps que la tache brune ne s'était modifiée ni dans sa forme, ni dans sa couleur. Rien ne se produisit le Vendredi saint ; les anticléricaux triomphaient et s'empressèrent de télégraphier le soir aux journaux romains que grâce aux précautions prises le miracle n'avait pas eu lieu. On exposa la relique le lendemain, et rien non plus ne se produisit pendant les longs offices du Samedi saint, mais quand on chanta le *Gloria in excelsis*, les fidèles les plus rapprochés virent l'extrémité de la sainte épine rougir et se couvrir d'un sang frais et vermeil. Les membres de la Commission s'empressèrent de vérifier le fait et se tournant ensuite vers le peuple, attestèrent sous serment la vérité du miracle, dont acte fut dressé le jour de Pâques. Saint Thomas nous a valu une constatation des plaies du divin Maître après sa résurrection, et les anticléricaux sont cause qu'on ne peut plus mettre en doute le rougissement miraculeux de la sainte Epine d'Andria.

DON ALESSANDRO.

Prières des Quarante-Heures

JEUDI,	17	NOVEMBRE	— Pensionnat de la Pointe-aux-
SAMEDI,	19	"	— Saint-Patrice. [Trembles.
LUNDI,	21	"	— Longue-Pointe.

EVANGILE DU VI^e DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

(le 13 novembre 1910)

1^o Notions préliminaires

RÉSUMÉ DE L'ÉVANGILE.— Paraboles du grain de sénevé et du levain.

RÉCITS PARALLÈLES.— Ces deux paraboles sont données par S. Matthieu (ch. XIII, vv. 31 à 35) et par S. Marc (ch. IV, vv. 30 à 34) ; S. Luc ne rapporte que la parabole du levain (ch. XIII, vv. 20 et 21).

CONTEX
plusieurs
on ne peut
prononcé
des apôtre
la célèbre
pharisiens
ces para
apaisa sur
et la déli
les démon

CHRONOL
paraboles c
Seigneur ;
l'année 28
Jésus deva
vant.

En ce te
foule une p

(1) C'était
de Capharna
grève pour
terrain incl
son développ
est tirée des
en ce qu'elle
qu'elle fait t
relle. Elle di
par Notre Sei
chose signifi
« je suis la vi
porte seuleme
prononcées. I
font partie d'
la nature du
Jésus vient

CONTEXTE HARMONISÉ.— Comme les évangélistes ont groupé plusieurs paraboles ensemble pour donner une vue d'ensemble, on ne peut dire à quelle époque les présentes paraboles ont été prononcées. Mais les évangélistes avaient déjà rapporté le choix des apôtres, le long discours des Béatitudes et Jésus avait opéré la célèbre guérison du possédé aveugle et muet qui porta les pharisiens à l'accuser de connivence avec Bézéboul. Après ces paraboles, ils présentent les récits de la tempête que Jésus apaisa sur le lac de Génésareth en traversant du côté oriental et la délivrance des possédés dont il envoya, à leur demande, les démons dans les corps des pourceaux.

CHRONOLOGIE.— Le moment où les évangélistes rapportent ces paraboles correspond à l'été de la 3e année publique de Notre Seigneur ; c'était entre la 2e pâque et la 3e. Ce devrait être l'année 28 (32 de l'ère chrétienne) 781 de la fondation de Rome. Jésus devait avoir 31 ans accomplis au mois de décembre suivant.

2o Texte de l'évangile

En ce temps-là, (1) Jésus proposa au peuple qui le suivait en foule une parabole (2) en disant :

3o Explication littéraire

(1) C'était probablement au bord de la mer de Galilée, auprès de Capharnaüm. Jésus était assis sur une barque près de la grève pour ne pas être pressé par la foule échelonnée sur le terrain incliné vers le lac.— (2) La parabole est une comparaison développée et destinée à enseigner une vérité morale. Elle est tirée des usages ordinaires de la vie. Elle diffère de la *fable* en ce qu'elle ne prête jamais la vie à des êtres inanimés et qu'elle fait toujours agir les êtres animés d'une manière naturelle. Elle diffère aussi de l'*allégorie* employée plusieurs fois par Notre Seigneur, en ce que celle-ci identifie le symbole et la chose signifiée (comme quand Jésus dit : « Je suis la porte », « je suis la vigne », « je suis le bon pasteur »).— L'Évangile rapporte seulement 25 à 30 des nombreuses paraboles que Jésus a prononcées. Les deux qui forment l'évangile de ce dimanche font partie d'une série de paraboles destinées à faire connaître la nature du royaume de Dieu, de la religion nouvelle que Jésus vient fonder en Galilée.

Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé (3) qu'un homme prend et sème dans son champ. Ce grain est, à la vérité, la plus petite de toutes les semences (4) ; mais quand il a poussé, c'est le plus grand de tous les légumes, et il devient un arbre, en sorte que les oiseaux du ciel se reposent sur ses branches (5).

Il leur dit encore une autre parabole : Le royaume du ciel est semblable à du levain qu'une femme prend et met dans trois (6) mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit entièrement levée.

Jésus dit au peuple toutes ces choses (7) en paraboles, et il ne leur parlait point sans parabole (8), afin que cette parole du Prophète (9) fût accompli : J'ouvrirai ma bouche pour dire des paraboles : je publierai des choses qui ont été cachées depuis la création du monde.

a) Parabole du grain de sénevé.

(3) C'est la graine de moutarde qui pousse à l'état sauvage en ce pays, mais qui est cultivée en Orient où elle constitue un effet de commerce important.— (4) De toutes celles que les Juifs semaient.— (5) Dans les pays chauds cette plante s'élance comme notre maïs, mais avec des branches plus étendues comme les arbres ; en Palestine, elle s'élève jusqu'à 10 pieds. Les oiseaux sont friands de ses grains. Ce grain de sénevé par sa petitesse, par sa croissance rapide, par les dimensions prodigieuses de sa tige et de ses branches, comme par l'asile que celles-ci offrent indistinctement à tous les oiseaux qui y accourent fait connaître aux auditeurs de Jésus que sa religion si humble, croîtra rapidement, répandra ses bienfaits au loin et recevra tous ceux qui y accoureront. Telle sera l'expansion de l'Eglise par toute la terre.

b) Parabole du levain.

La parabole suivante fait connaître la vertu intérieure de l'Eglise, la grâce de Dieu, surtout celle de l'Eucharistie pour sanctifier tous ceux qui viendront en contact intime avec elle, comme une petite quantité de levain déposée dans la farine la soulève considérablement, l'améliore et en fait une nourriture à la fois agréable et substantielle.— (6) C'était la quantité habituelle pour une fournée ; elle équivaut à 33 litres.

(7) C'
Matthie
(qui fig
la parol
seront t
sans do
listes.—
raremen
parabole
peu réflé
ne pussé
sens stric
(v.2) qui
qui a ré
inconnue

Sénevé.
qui, pend
l'échoppe
inconnus,
la mort la
ve semenc
en vain q
éclatera e
un arbre q
Cet arbre,
et se nour
vivre dans
la sainteté
dire que, c
rien de gr
ter sous l'ai
joies, ses m

Levain.—
du royaum
intime de l
tienne, est l

(a) E. Le C

(7) C'est l'enseignement rapporté précédemment par saint Matthieu au moyen des comparaisons ou paraboles du semeur (qui figurait les diverses dispositions de ceux qui écoutent la parole divine) et de l'ivraie (qui indique que les méchants seront toujours mêlés aux bons dans l'Eglise de Dieu ici-bas, et sans doute de plusieurs autres non recueillies par les évangélistes.—(8) A cette époque (après la 2^e pâque), Jésus donnait rarement son enseignement sans le voiler légèrement par des paraboles, afin que les bons le saisissent, après y avoir quelque peu réfléchi, et que ceux qui ne l'écoutaient que pour l'épier ne pussent comprendre.—(9) Ce n'est pas un prophète dans le sens strict, mais dans le sens large, l'auteur du psaume LXXVII (v.2) qui se trouve être ainsi une figure de notre Seigneur, qui a révélé dans son enseignement religieux des vérités inconnues depuis la création du monde.

4o Réflexions

Sénévé.—«L'imperceptible grain de sénevé, c'est celui-là même qui, pendant trente ans, a vécu humble, ignoré, méconnu dans l'échoppe de Nazareth, dont les seuls auxiliaires sont douze inconnus, ignorants et méprisés, et qui doit, demain, mourir de la mort la plus infamante. Seulement, en elle-même, la chétive semence montre une ardeur et une vie incomparables. C'est en vain qu'on prétendra l'enfermer dans un tombeau. Elle éclatera et, soulevant la terre, elle fera sortir de ses entrailles un arbre qui étonnera le monde de sa luxuriante végétation. Cet arbre, c'est l'Eglise ; sur ses branches viendront se reposer et se nourrir les grandes âmes qui, méprisant la terre, voudront vivre dans les régions supérieures de la science religieuse, de la sainteté et de la vie divine. Depuis dix-huit siècles, on peut dire que, comme sentiment, comme idée, comme dévouement, rien de grand n'est passé dans le monde sans chercher à s'abriter sous l'arbre mystique et sans y trouver, avec ses plus douces joies, ses meilleures inspirations » (a).

Levain.— « Parallèlement à cette extension rapide et visible du royaume de Dieu, se réalisera la transformation latente et intime de l'humanité... Jésus, ou si l'on veut, la doctrine chrétienne, est le levain de la vie morale ici-bas. La femme qui

(a) E. Le Camus ; *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, t. II.

dépose ce levain dans trois mesures de farine, c'est l'Eglise, qui depuis dix-huit siècle, jette le Sauveur et son enseignement dans les trois parties du vieux monde, ou dans les trois grandes races de l'humanité jusqu'à ce qu'elle ait tout travaillé, soulevé, transformé. L'œuvre n'est pas encore prêt de finir. L'action secrète persévère. L'impiété a beau dire : « Le Christ s'en va ! » Oui, il va devant lui et gagne chaque jour du terrain. A toute heure, il y a quelque âme assez généreuse pour porter plus loin dans un coin du globe, le levain sacré de l'Évangile, et l'humanité se trouve insensiblement envahie ». (a)

50 Résolutions

Sénevé.— Remercier plus souvent Dieu de nous avoir reçu dans son Eglise dès notre naissance ; des grâces que nous avons reçues par son entremise, surtout par le divin sacrement de l'Eucharistie ;

Levain.— S'efforcer de faire croître plus rapidement le royaume de Dieu dans notre cœur ; offrir au levain divin de la grâce un cœur plus docile ;

Mieux discerner l'action de l'Eglise dans le monde ; obtenir, par la prière, la mortification et l'aumône, une plus grande effusion de la grâce de Dieu dans les âmes.

60 Prières

Sénevé.— « Employez, ô divin Jésus ! pour établir solidement en moi votre règne, la même puissance que vous avez employée pour étendre votre Eglise dans toute la terre. Faites que, semblable à ce grain de sénevé... je devienne un arbre enraciné par la charité, par l'humilité, dans le champ de votre Eglise, et digne d'être transplanté un jour dans le séjour de votre gloire. Ainsi soit-il ».

Levain.— « Mêlez-le vous-même ô mon Dieu ! ce précieux levain au fond de mon cœur ; qu'il me change, qu'il me sanctifie. Que tout se sente en moi de la sainteté de la religion que je professe, afin que cette grâce de prédilection que j'ai reçue de vous, tourne, non à ma condamnation, mais à votre gloire et à mon salut » (b).

J. S.

(b) Duquesne : *L'Évangile médité*, t. II.